

Intervention parlementaire. Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention: 050-2016
Type d'intervention: Interpellation
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2016.RRGR.262

Déposée le: 10.03.2016

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Graber (La Neuveville, UDC) (porte-parole)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Oui
Urgence accordée: Oui 17.03.2016

N° d'ACE: 459/2016 du 27 avril 2016
Direction: Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie
Classification: –



Retard de l'ouverture du tronçon Loveresse – Court de la Transjurane A 16

Selon la planification générale des travaux de réalisation de l'autoroute A16 arrêtée il y a quelques années, les tronçons Court – Loveresse et Delémont – La Roche Saint-Jean auraient dû être livrés tous les deux à la circulation en décembre 2016, permettant enfin l'achèvement intégral de la Transjurane de Boncourt à Bienne-Est.

Selon une communication publiée par *Le Quotidien jurassien* le 5 janvier 2016 reprise par *RTS INFO*, le tronçon Loveresse – Court de la Transjurane A16 ne sera pas terminé à la fin de l'année 2016 comme cela était prévu, mais seulement au printemps 2017.

Le tronçon Delémont Est – frontière cantonale JU/BE devrait, quant à lui, être inauguré à la fin de cette année.

S'il est vrai que l'ouverture retardée de quelques mois du tronçon Loveresse – Court ne déploiera pas trop d'incidences négatives, elle n'en demeure pas moins fort regrettable. Symboliquement, il est en effet fort dommageable que les deux tronçons précités ne puissent pas être inaugurés à la même date au cours de festivités en partie communes, qui réjouiraient des dizaines de milliers d'habitants de part et d'autre de la Roche Saint-Jean.

L'information du *Quotidien jurassien* et de *RTS INFO* nous incite à poser les questions suivantes au Conseil-exécutif :

1. Est-il vrai que l'aménagement du tronçon Loveresse – Court de l'autoroute A16 a pris du retard par rapport à la planification ?
2. Si tel est le cas, quelle est la nature des causes qui ont provoqué ce retard ?
3. Le cas échéant, le Conseil-exécutif est-il disposé à intervenir auprès de la Confédération et en particulier auprès de l'OFROU pour que le rythme d'achèvement des travaux entre Loveresse et Court soit accéléré, afin que la Transjurane puisse être entièrement livrée à la circulation à la fin de 2016 ?

Motivation de l'urgence :

L'urgence est demandée parce que l'ouverture prévue de l'A16 entre Boncourt et les Champs de Boujean est proche, dans l'espoir que le Conseil-exécutif intervienne le plus rapidement possible auprès de la Confédération et parce qu'il serait hautement souhaitable que le tronçon Loveresse – Court puisse être inauguré à la fin de cette année.

Réponse du Conseil-exécutif

1. Oui, la construction du tronçon Loveresse – Court a pris un léger retard de trois mois par rapport au délai initialement annoncé.
2. Le tronçon Loveresse – Court comprend des ouvrages de grande envergure: ceux-ci ont été subdivisés en plusieurs lots et ont été attribués à différentes entreprises. La procédure de soumission et d'adjudication du lot englobant le tunnel de Court a pris plus de temps que prévu en raison de la complexité de l'ouvrage. L'optimisation des travaux et des méthodes de construction n'ont cependant pas permis de rattraper ce retard : l'avancement des travaux au tunnel de Court a en effet été perturbé par des conditions géotechniques localement plus défavorables que prévues.
Des mesures d'accélération supplémentaires ont été étudiées en été 2015 en vue de garantir une ouverture du tronçon Loveresse – Court à fin 2016, comme annoncé par le premier programme de construction. Le canton de Berne, en tant que maître de l'ouvrage, et les responsables de l'OFROU ont toutefois jugé les coûts de telles mesures trop élevés par rapport au gain de temps attendu.
3. Le Conseil-exécutif estime qu'il n'est pas judicieux d'intervenir auprès de la Confédération, en particulier auprès de l'OFROU, car ces mesures d'accélération engendreraient des coûts supplémentaires que ni l'OFROU ni le canton de Berne ne sont disposés à supporter.
De surcroît, en tant que maître de l'ouvrage, le canton de Berne souhaite exécuter tous les tests finaux des installations de sécurité sur ce tronçon selon les prescriptions en vigueur et ordonnées par l'OFROU. Pour ce faire, il se doit de garder une légère marge de manœuvre au cas où des éventuelles corrections devraient être apportées aux systèmes de gestion et de commande, juste avant la mise en service du dernier tronçon de la Transjurane.

Destinataire

- Grand Conseil